81

La lettre de l'Union 44

Union Départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique
2, rue Maurice Barrès, 44300 NANTES
Tél : 02-49-10-67-01 **Courriel : union44dden@sfr.fr**

https://dden-44.jimdo.com

Sur trois thèmes…

Pourquoi ne pas se réjouir tout d'abord de la qualité des exposés et débats de notre récente Assemblée Générale, mi-mars, à Pont St Martin ? Le thème retenu, l'école inclusive, a permis de faire le point sur l'accueil des élèves porteurs de handicap.
Certes, dans notre département, où la question du handicap a commencé à être traitée à l'école depuis pas mal de décennies, notamment grâce à un important réseau d'enseignants et d'amicalistes militants, on a avancé dans l'application de la loi de 2005, qui précise que tout élève doit trouver sa place à l'école, quelles que soient sa situation et ses potentialités...
Le compte-rendu ci-joint vous éclairera.
Mais beaucoup reste à faire, notamment dans le recrutement du personnel soignant et d'accompagnement. On y arrivera si des mesures sont prises pour renforcer l'attractivité de ces métiers. **Des centaines d'enfants attendent, et leurs familles espèrent...**

Le deuxième thème porte sur les propositions concernant l'enseignement lors de la campagne présidentielle. « Beaucoup de mesures annoncées, mais peu de cohérence », titre le Monde. La droite et l'extrême droite promettent, ce n'est pas une surprise, de revenir...50 ans en arrière en remettant en cause la scolarité obligatoire, qui pourtant a fait ses preuves...
Les partis « réformistes » sont sur des pistes intéressantes, bien que parfois contradictoires...
Quant au président-candidat, il propose « un nouveau pacte aux enseignants ». Ceux-ci se verraient proposer une hausse « significative » de leurs rémunérations, à condition d'accepter de nouvelles « missions ». La contre- partie est sur la table : 6 milliards d'euros par an. Mettre l'élève au centre du dispositif de l'éducation, faire différemment dans des lieux différents avec comme objectif la réduction des inégalités, OUI.
Mais parler d'autonomie des établissements, avec un système d'évaluation renforcé, et envisager une telle réforme sans concertation avec les personnels et sans débats, ce n'est pas souhaitable : on a déjà vu les résultats depuis 5 ans.
Le Service Public d'Education mérite mieux. Les enseignants, notamment dans le premier degré, ont montré leur capacité à laisser l'école ouverte pour tous les élèves pendant 2 ans, à s'adapter à des conditions de travail souvent difficiles. Les réformes projetées risquent de susciter opposition et colère : on attend autre chose dans les écoles…

Le troisième thème, c'est notre souci permanent de renforcer la présence de l'École Laïque partout.
Que les effectifs suivent la courbe démographique, c'est normal, dans le public comme dans le privé.
Mais quand telle ou telle école, tel ou tel collège accuse des baisses d'effectifs inattendues à la rentrée, il y a problème. On connait les capacités à recruter des réseaux de l'école catholique, si présente dans notre région, même si ses effectifs ont décliné depuis quelques décennies. Et pour y parer, l'École Laïque mérite qu'on en parle aussi en bien, et qu'on n'hésite pas à expliquer son fonctionnement et de ses capacités à innover.
Puisqu'on traitait ci-dessus des structures pour les élèves en situation de handicap, précisons que 83% des ULIS (école et collège) se trouvent dans l'enseignement public en Loire Atlantique !
C'est le sens de l'appel du Comité Départemental d'Action Laïque : les DDEN y ont toute leur place.
. Prenez- en connaissance, concertez-vous localement avec les amicales laïques, les parents d'élèves pour travailler à la renommée de l'enseignement public, en se souciant notamment de la liaison école -collège.
Nous nous retrouverons pour apprécier les résultats de notre action.
Bon Courage !

Michèle Libot

SOMMAIRE

P.1 Edito

P.2 à 4 Ecole et religion

P.5 à 9 Retour sur l'A.G. départementale du 19 mars 2022.

P.10 à 14 Informations

ECOLE ET RELIGION

Le CDAL (Comité Départemental d'Action Laïque) a fait le point des récentes études sur la religion en France, et sur les statistiques produites par les organes spécialisés concernant la croyance et la pratique religieuse.

De ces données, on peut retenir :

La croyance religieuse :

- 51% des Français ne croient pas (ou plus) en Dieu. L'incroyance est assez également répartie entre les âges, sauf chez les plus de 65 ans, dont une majorité dit croire en Dieu.
- La non-appartenance à une religion prévaut dans les jeunes générations (à partir de 18-19 ans)

L'acceptation de la religion :

- 91% des Français estiment que le catholicisme est compatible avec les valeurs sociétales.-
- 42% le pensent pour l'Islam

L'identification à la religion :

- En 2018, 58% des Français se déclarent sans religion (4% en 1952, 27% en 1981)
- L'identification au catholicisme est en nette baisse (32% en 2018, contre 70% en 1981)

- 6% de Français se déclarent musulmans
- 4% de Français déclarent appartenir à une autre religion

La pratique religieuse :

- Chez les catholiques, 53% (95% en 1981)
- Chez les musulmans, 16% (1% en 1981)

Le catholicisme est en net décrochage, le nombre de « sans religion » progresse, certaines croyances sont en croissance, l'image de l'Islam est « problématique » .

MALGRÉ LE DÉCLIN IMPORTANT DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE CHEZ LES CATHOLIQUES, LE RELIGIEUX RESTE TRÈS PRÉSENT DANS LA SOCIÉTÉ DU 21e SIECLE.

Les autres religions ont pris de l'importance, notamment l'Islam, avec ses « caractères propres ».
Les religions prennent de plus en plus de place dans le fonctionnement des institutions en France. Leur influence est grande. Certains affirment qu'elles ont de beaux jours devant elles : les problématiques liées aux questions religieuses ont envahi le discours politique. Elles ont réinstallé dans le débat public une question que l'on avant cru résolue depuis un siècle : celle de l'articulation entre le politique et le religieux, entre l'État et « les Églises », selon le modèle fixé par la loi de 1905.

LES RELIGIONS DANS L'ESPACE SOCIAL ET POLITIQUE.

Les religions ont consacré beaucoup de ressources « organisationnelles » et s'investissent dans beaucoup de secteurs de la société : médias, culture, scolarité, loisirs, lutte contre la pauvreté... Leur influence en est ainsi élargie. Quant à la régulation des cultes, en France, depuis plus d'un siècle, elle a évolué vers une « laïcité de dialogue » avec les institutions, dont savent parfaitement tirer profit les religions. Et la Ve République, dès son avènement, a engagé une inflexion vers une « laïcité de reconnaissance », qui perdure, en faveur de l'école privée, essentiellement catholique.

RELIGION ET MODERNITÉ.

La modernité, en France, s'est construite depuis deux siècles, autour de l'éthique du progrès. Mais toute une pensée, autour de la religion majoritaire, est venue dire sa nostalgie de l'«ordre traditionnel».

Alors que le mouvement de libération des mœurs a souvent été impulsé par les organisations laïques (contraception...) la religion catholique a freiné la plupart du temps. La religion musulmane reste également attachée à ses dogmes.

LA LAÏCITÉ

Il faut rappeler que la laïcité, bien comprise, est gage de paix et du vivre ensemble.
« La laïcité n'est pas le contraire de la religion. Elle est le contraire de la théocratie (qui voudrait soumettre l'État à une religion), du totalitarisme (qui souhaite soumettre les consciences à l'État) et du fanatisme (qui voudrait s'imposer par la violence) » (André COMTE-SPONVILLE)

Faire respecter la laïcité, c'est conforter le pacte social de la liberté de conscience

L'ECOLE LAÏQUE,PILIER DE LA REPUBLIQUE, reste une des principales cibles des religions.

Les faits de société, dans le domaine économique, social, cultuel, sont souvent exploités pour lui porter atteinte. L'assassinat de Samuel PATY en a constitué le paroxysme.

L'enseignement public a fait l'objet, pendant un siècle, de l'opposition d'une partie de la population, fanatisée par les cadres de l'Église catholique, notamment dans l'ouest .

Il fait encore, ici ou là, l'objet de campagnes de calomnie et de dénigrement, même si une partie des pratiquants l'a rejoint.

L'ÉCOLE LAÏQUE, EN LOIRE ATLANTIQUE

Elle était présente dans chaque commune, dans les années 1920, et en nombre dans les villes. Mais à la fin de la seconde guerre mondiale, l'école privée scolarisait la majorité des élèves, en primaire et dans le secondaire. Cette situation était due à la présence d'une Église conquérante et d'un clergé influent.

Il a fallu plus de 60 ans aux forces laïques, sous l'égide d'un CDAL actif, pour remonter la pente : réouverture de l'école publique dans 40 communes, création de plusieurs dizaines de collèges et de lycées publics, notamment en zone rurale.

Ainsi à la rentrée 2021 :

- **66,43% des élèves sont scolarisés dans les écoles publiques. - 59,42% dans les collèges publics**
- **60,43% dans les lycées publics**

Il y a une dizaine d'années, dans un mémoire de maitrise, un étudiant nantais parlait de la « surprenante pérennité de l'école catholique » Mieux, actuellement, elle se maintient, voire, progresse, dans certains secteurs, prenant appui sur un réseau militant actif et en attirant les élèves dans les cités urbaines.

La concurrence est donc toujours de mise.

C'EST PAS VRAIMENT FAIT POUR QU'ON SE RENCONTRE

APPEL DU CDAL À TOUS LES LAÏQUES DE LOIRE ATLANTIQUE
« ON SE BOUGE »

Depuis la moitié du 20e siècle, l'enseignement public a bien progressé dans le département.

Avec l'accroissement de la démographie, l'implication forte des collectivités locales dans le domaine de l'éducation, des communes au Département et à la Région, les effectifs de l'enseignement public ont progressé.

Les conditions d'accueil des jeunes, toujours à parfaire, se sont globalement améliorées.
Mais l'École Laïque est encore l'objet de dénigrement, souvent injuste.

La promotion de l'École Laïque ne pourrait-elle pas être le ciment d'un nouvel élan ?

Comme cela a été le cas au 20e siècle, à la Libération, et chaque fois qu'elle a été menacée.

A nous toutes et tous, regroupés au sein du CDAL, parents d'élèves, amicalistes, personnels de l'Éducation nationale, délégués départementaux, d'œuvrer au rayonnement de l'École Laïque, en rappelant :

- **Partout et toujours sa présence majoritaire par le bouche à oreille.**
- **Ses objectifs : accès à toutes et tous à la promotion sociale et la réduction des inégalités, malgré les difficultés rencontrées.**
- **Qu'elle fait vivre ensemble les jeunes, quelles que soient les conditions de vie des familles et les potentialités des élèves. En ce sens la mixité scolaire est un puissant levier de réussite,** à l'inverse des établissements qui pratiquent « l'entre soi », nocif à la cohésion sociale.
- La satisfaction des parents et la réussite aux examens
- Le souci, à l'école de la République, d'une formation citoyenne dans une société en mouvement
- En mobilisant les médias pour présenter son fonctionnement, l'adaptation des activités aux attentes des jeunes et les nombreuses actions innovantes notamment dans le domaine culturel et de la citoyenneté.

On étudiera dans chaque conseil de parents, chaque amicale, chaque secteur (syndicat ou DDEN), comment on peut organiser en concertation la valorisation du travail accompli dans tel ou tel établissement, quelle qu'en soit la taille et la mise en valeur des approches pédagogiques fondées sur la confiance et l'autonomie.

Ici ou là, on s'adressera aux habitants nouveaux venus dans le quartier ou la commune ; les responsables, professeurs de collège viendront rencontrer les parents des écoles (CM2) .
Ces pratiques sont à généraliser, ainsi que les contacts avec les médias.

Les quelques mois qui nous séparent de la rentrée 2022 doivent être mis à profit pour la préparer, pour inciter les familles, dans chaque commune, dans chaque canton, à faire le choix de l'enseignement public pour leurs enfants.

Merci d'informer les organisations du CDAL, des initiatives prises dans ce sens.

- **DDEN : union44dden@sef.fr**
- **FAL : contact@laligue44.org**
- **FCPE : fcpe44@wanadoo.fr**
- **SE-UNSA : 44@se-unsa.org**
- **UNSA-Éducation : 44@unsa-education.org**
- **CDAL : contact@cdal44.info**

« CE QUE L'ON APPELLE « LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT »
NE PEUT PRÉVALOIR SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LIBERTÉ » (JEAN JAURES)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 19 MARS 2022

— Elle a regroupé à Pont-St-Martin plus de 60 DDEN, accueillis par Daniel CANAL, le responsable du secteur Sud-Loire, qui a rappelé l'évolution notable des effectifs des écoles publiques. Grâce à l'action efficace des DDEN, une seule commune reste sans école publique, le travail préparatoire n'ayant pu aboutir.
—Le maire de Pont-St-Martin, M. FÉTIVEAU a souligné les actions menées en faveur de l'École Publique et des jeunes en général, avec le soutien du Département.
— L'Assemblée générale a entendu le Complément au rapport moral (voir texte page 8) de Michèle LIBOT.
— Elle a approuvé le rapport moral et d'activité de l'année 2021, présenté par Louisette Jolly.
— Elle a approuvé le rapport financier, présenté par Joël DELAMARRE, en l'absence du trésorier, Gabriel BOIVEAU, retenu par la maladie.
— Elle a entendu l'intervention de Vincent DANIS, vice-président du Conseil Départemental, chargé de la politique éducative.
— Elle a enfin entendu diverses interventions sur le thème retenu : l'École inclusive (voir ci-après).

Diverses interventions de la salle :

- A. BILLARD (secteur Nord). Carence en DDEN. 6 communes sans école publique. Nécessité de mettre en œuvre l'étude prévue sur l'école en milieu rural.
- H. TESSIER (Rezé) appelle l'attention sur la nocivité du décret du 3/12/21, suite à la loi « Séparatisme » : remise en cause de la loi de 1901 .
- F. VISONNEAU (La Chevrolière) fait état de la difficulté à travailler avec la municipalité, dont les élus œuvrent en faveur de l'école privée.

*
* *

INTERVENTION DE M. Vincent DANIS, vice-président du Département

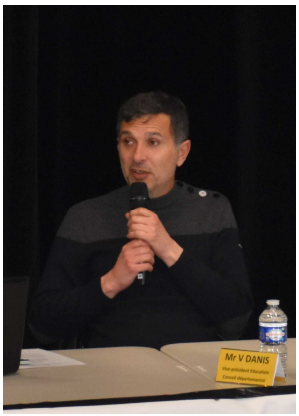

- En Sud-Loire, le succès de l'École Publique a été obtenu après de longs combats. Les choses ont bien changé en quelques décennies : le Département a aidé à la construction et à l'agrandissement d'écoles et aussi d'équipements sportifs, indispensables.
- Le Département mène une politique active dans le secteur des collèges :
  - 1 collège construit par an lors du dernier mandat. 8 projets de construction actuellement, dont 1 aux Sorinières.
  - 52 M€ sont consacrés à l'investissement, avec un effort sur le numérique, en faveur des élèves boursiers.
  - Le projet d'aménagement des cours de récréation des collèges avance (« apaisement des cours »)
  - La réforme de la tarification de la restauration scolaire se met en œuvre, ainsi qu'un plan de reconstruction des restaurants.
  - Un plan d'accessibilité des locaux est en cours, ainsi que la modification du référentiel des collèges, avec l'aménagement de salles médicalisées.

*
* *

L'ECOLE INCLUSIVE

La loi de 2005 l'a décidée, mais sa mise en œuvre est souvent un « parcours du combattant » pour les parents.
Les intervenants font le point sur l'application de la loi.

APAJH : M. Turpin, le président de l'APAJH-44, présente cette association née il y a 60 ans par des militants laïques. En Loire-Atlantique, l'APAJH gère 21 établissements et services (400 salariés, 49 métiers), pour un budget de 29M€ (financement Sécurité Sociale+Département).

La volonté de « basculement » des jeunes est forte, mais la mise en œuvre est délicate et parfois longue. (relations entre professionnels du secteur médico-social et enseignants).
Temoignage d'une mère d'une fille de 13 ans, porteuse d'une maladie rare (Mme MOUTON)
- La place que l'enfant a à l'école est celle qu'il aura dans la société.
- Importance des temps périscolaires.
- École maternelle : la scolarisation est progressive (2 jours/semaine au début). Nécessité d'accompagnement d'une « aide humaine ».
- École élémentaire : elle doit s'adapter au handicap pour l'acquisition des connaissances. Nécessité d'aménagements, d'adaptation. La formation des enseignants doit être faite.

Il faut des professionnels pour le montage d'un projet.
Scolarisation en ULIS : l'établissement est « étiqueté » : l'adaptation est parfois plus difficile.

-Collège : il faut des conditions exceptionnelles d'organisation et d'aménagement. L'inclusion est parfois limitée par manque de moyens.

Conclusion : « L'enfant s'adapte mieux à l'École que celle-ci ne le fait pour lui. »

Intervention de l'Éducation Nationale

Elle était représentée par deux IEN : Mme MOULARD et M. BIZEUL chargés de la mise en œuvre de l'École Inclusive.

La scolarisation des élèves en situation de handicap

-Loi pour la refondation de l'École (2013)
Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Le service public veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans distinction.

-Loi pour une école de la confiance (2019)
Le service public veuille à la scolarisation inclusive de tous les enfants.

Les élèves en situation de handicap :
-plus de 8 000 en Loire-Atlantique.
-Plus de 80% d'entre eux sont scolarisés dans un dispositif de droit commun.
-412 élèves sont en attente d'un établissement spécialisé (manque de moyens en services de soins).
-412 élèves sont en attente d'un établissement spécialisé (manque de moyens en services de soins).

Les établissements

-ULIS (établissements spécialisés) : 62 en 2008, 144 en 2018

83% pour le public,

17% pour le privé.

-Établissements médico-sociaux (IME, IMS...)

42 unités d'enseignement externalisées en 44 (peloton de tête des départements en France) 170 enseignants.

25 unités dans une école.

Carences en personnel médico-éducatif.

-Plus de 700 élèves sont concernés dans les lycées.

La gestion de l'aide humaine

-4554 élèves notifiés par la Maison Départementale du Handicap, dont 933 nouvelles décisions au premier trimestre 2021-22 (progression démographique)

-Personnels d'accompagnement : 1850 AESH (1-3-2022)

Nombreuses démissions et manque de candidat(e)s

-Formation des personnels (60 heures)

-Formation continue des AESH, dans le cadre académique de formation

-Le PIAL : coordination des moyens à l'échelle d'un secteur

(Pôle inclusif d'accompagnement localisé)

La formation des enseignants

Dans le cadre de la formation continue, 400 enseignants sont formés par an :

-4 parcours de formation de 12 heures chacun.

-6 parcours spécifiques autour du dispositif ULIS.

-2 parcours de 12 heures autour de l'autisme.

-3 constellations spécifiques de l'ASH de 12 heures (ULIS, SEGPA …)

La formation initiale et continue des directeurs (trices)

-12 heures de formation initiale pour les 45 directeurs nouvellement nommés.

-1 journée de formation continue pour les directeurs (par circonscription) ;

La formation initiale et continue des formateurs est assurée (IEN, CPC …)

Questions de la salle

M.J. BRÉGEON, M. DROUET, R. LEVILLAYER...

Réponse des personnalités : L'inclusion scolaire est une problématique nouvelle. En Loire-Atlantique, on n'est pas parti de rien, heureusement. Mais le département doit évoluer encore (moyens en structures, en locaux, en personnels). Il en a la capacité.

COMPLÉMENT AU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2021

Le rapport moral et d'activité 2021 de notre Union vous a été adressé il y a quelques semaines. Il est soumis aujourd'hui à votre adoption.
Mais il est nécessaire de faire le point sur le fonctionnement de l'École en cette fin de premier trimestre de l'année de l'année 2022.

Depuis plus de deux ans, nous n'avons cessé d'informer et d'alerter sur l'état d'extrême tension qui règne à l'école ; les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves sont peu à peu devenues intenables : illisibilité des règles, modifications incessantes des tâches à accomplir ont été les réelles conséquences, sur le terrain, de chaque annonce médiatique et revirement de protocole. Et les personnels, à l'appel de leurs syndicats (enseignants, non enseignants et cadres) ont dû se mettre en grève le 13 janvier pour obtenir – enfin – une concertation avec les autorités gouvernementales.
Durant des mois et des mois se sont succédé consignes et protocoles souvent flous, parfois contradictoires. Les autorités n'ont pas su tenir compte des capacités des écoles à gérer un flux continu d'informations et de questions individuelles des familles inquiètes pour leur santé et celle de leurs enfants. Comment dans ces conditions directeurs (trices) et enseignant(e)s ont-ils pu résister ? Au-delà de l'application matérielle très difficile des consignes sanitaires, la charge de travail, la pression exercée sur eux en matière de délais à tenir et de responsabilité à assumer, l'explosion de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle ont contribué à une dégradation de la santé des personnels.
Nous demandons que les pouvoirs publics tirent toutes les conclusions de cette crise. Ainsi il est souhaitable que désormais on développe la prévention à l'école (un protocole sanitaire ne peut, seul, faire une stratégie) et que l'on construise un service de santé digne de ce nom, pour le plus grand intérêt des élèves et des maîtres.
Quant à l'École, alors qu'on annonce le retour, peu à peu, « à la normale », les organisations syndicales demandent que le prochain chantier soit d'ordre pédagogique. « Nous avons travaillé ces derniers mois en mode très dégradé. Comment récupérer ces manques pédagogiques ? » indiquent-elles. Avec elles, nous souhaitons que le bilan de ces deux années de crise sanitaire soit établi et que l'on en tire toutes les conclusions, là aussi.
Très récemment, avec la crise politique qui frappe notre continent et le monde entier, la question de la guerre s'invite à l'Ecole. Dans toutes les classes, et surtout dans les classes de fin de cycle, à l'école élémentaire, les enseignants sont souvent soumis à un flot de questions, Il n'est pas question d'improviser un cours de géopolitique, mais de répondre à la quête de sens de certains élèves. Et surtout de rassurer, car l'inquiétude gagne un certain nombre de familles.
Dans ce contexte, où les enseignants sont à bout et s'inquiètent du sort de certains élèves (et oui, la crise sanitaire a pu accentuer les inégalités!) il faut revenir sur plusieurs sujets :
-La préparation de la rentrée 2022
Elle est en cours d'élaboration. Toutes les composantes des instances statutaires (élus, syndicats, DDEN) ont fait remarquer que la dotation de 26 postes nouveaux, dans le département, sera insuffisante pour appliquer les décisions ministérielles (poursuite de la limitation des effectifs dans les classes de GS des maternelles, CP et CE1, et compensation des décharges de direction, même dans un contexte de (très légère) baisse des effectifs globaux en Loire-Atlantique.
-L'école inclusive : une révolution toujours en cours.
Le principe d'obligation de scolarisation des enfants handicapés est inscrit dans la loi depuis 2005 ; mais les mesures adaptées à l'accueil de tous ces enfants n'ont pas été prises. Et la définition du handicap comme priorité en 2017 n'a pas suffi. Pour certains enfants, la MDPH préconise des soins et une scolarité aménagée au sein d'un établissement médico-social. Mais par manque de place en leur sein, beaucoup trop d'enfants se retrouvent en ULIS (classes spécialisées) ou...en classe ordinaire, avec ou sans AESH. Or ces enfants ont besoin de soins et de dispositif spécifique, pas d'une salle d'attente.
De plus, la MDPH, débordée, n'arrive plus à instruire les dossiers dans des délais raisonnables.
Comment les enseignants des classes ordinaires peuvent-ils gérer de façon satisfaisante la grande hétérogénéité des élèves au sein de classes parfois surchargées ? Leur implication ne compense pas leur manque de formation concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers en général, et en situation de handicap en particulier. D'autre part, le recrutement d'AESH (accompagnant(e)s) est toujours aussi problématique, notamment par manque d'attractivité de l'emploi.
Aujourd'hui, le mirage de l'école inclusive s'évanouit à l'épreuve des faits, mettant à mal les élèves et leurs familles, les enseignants et l'Éducation nationale tout entière.
La dotation en moyens financiers et humains est indispensable, en urgence.
-Le troisième sujet est d'importance, en cette période électorale dans notre pays : Quel avenir pour le Service Public d'Éducation ? Et quelle organisation pour l'École ?
A l'automne dernier, la presse écrite conservatrice a mené durant plusieurs semaines une attaque en règle contre l'École Publique, relayée en cela par d'autres médias.

Quelques semaines plus tard, la campagne électorale battait son plein : alors que les propos sur l'éducation des représentants des partis progressistes étaient inaudibles, la droite et l'extrême-droite ont habilement su mettre à profit la crise sanitaire, avec son cortège d'inquiétudes et de repli sur soi pour instiller « l'angoisse du déclin ».
Renvoyant à un passé scolaire « glorieux », largement mythifié, on a lancé le refrain « C'était mieux avant ».

-Oui, c'était mieux quand seule l'élite accédait à l'enseignement secondaire ; et on en profite pour suggérer le rétablissement de l'examen d'entrée en 6ème et le retour de l'apprentissage à 14 ans pour les élèves « manuels » ;

-Oui, c'était mieux quand les enfants handicapés étaient confiés à des institutions, la plupart du temps religieuses, qui les prenaient en charge pour organiser leur « misérable vie ». Et on remet en cause leur accès à une scolarité « comme les autres ».

Suivant les thèses les plus réactionnaires sur l'organisation de l'enseignement, il est plus simple de discuter sans fin de l'histoire que d'avancer des propositions dignes du 21ème siècle !
On disserte sur l'École méritocratique, mais on se refuse à aborder le thème des inégalités de naissance, qui est pourtant la grande fragilité de l'École en France, de l'avis de la plupart des spécialistes.

En effet, nous ne devons pas laisser aux seuls responsables de l'enseignement privé l'apanage de la revendication : ceux-ci l'exercent au bénéfice de leur école, école séparatiste, et ils n'en finissent pas de demander- et d'obtenir- de nouveaux avantages, parfois au détriment de l'Ecole de la République,
Quant à nous, nous refusons « les simplismes en vogue sur l'École, dont le point commun est d'évacuer les profondes causes économiques et sociales qui entravent son fonctionnement ». Oui, comme le prétendent des économistes éclairés, « les enjeux d'efficacité et d'égalité plaident pour un renforcement du service public ».
Des causes démographiques vont faire augmenter les besoins en dépenses publiques d'ici à 2030. C'est valable pour l'École comme pour la Santé.
Ces services publics ont beaucoup à faire, encore, pour ne plus reproduire les inégalités, entre milieux sociaux et entre territoires. Alors, donnons leur les moyens d'y arriver.
C'est ce que nous continuons à réclamer, avec persévérance, dans l'intérêt général.

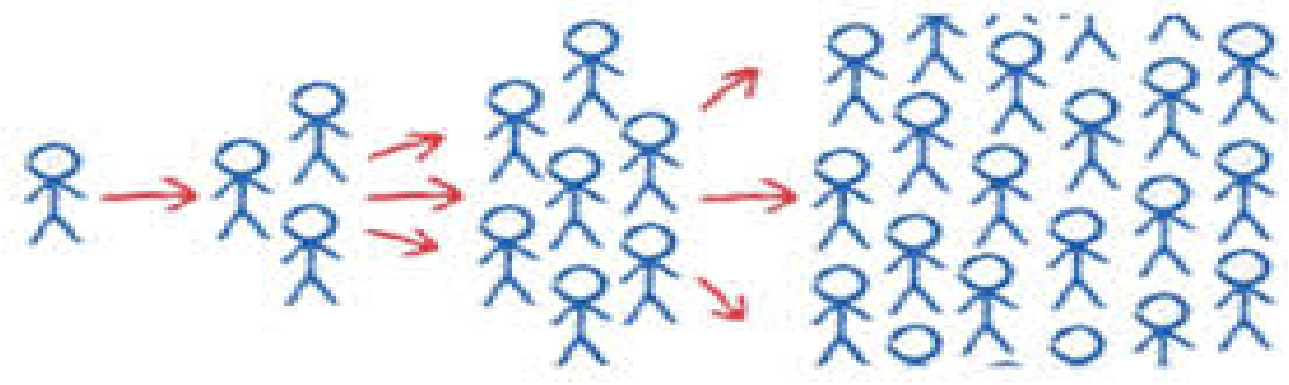

Vous pouvez diffuser ce numéro 81 de la Lettre de l'Union 44, à vos amis, aux parents d'élèves, amicalistes, enseignants, directeurs et directrices d'école... etc

INFORMATIONS

VIOLENCE ET CITOYENNETÉ À L'ÉCOLE PRIMAIRE EN 2021

Tel est le titre de l'étude réalisée par Georges Fotinos, auteur de plusieurs recherches sur la violence scolaire à la demande de la Fédération des DDEN qui souhaitait faire le point sur des sujets pour lesquels circulaient des informations parfois contradictoires à savoir :

- La fréquence et la nature des violences dans l'école
- L'importance de la pratique scolaire et périscolaire des valeurs citoyennes et leur reconnaissance auprès des parents.

Cette étude qui a mobilisé près de 3000 DDEN a permis de recueillir les réponses à 52 questions posées aux directeurs-trices qui ont été nombreux-ses à participer puisque 2953 d'entre eux-elles s'y sont impliqué-es. Ainsi, cette étude a concerné près de 3000 établissements soit 22120 enseignants et 438439 élèves d'écoles maternelles, élémentaires et primaires. Les établissements pour 17,5 % étaient situés en REP ou REP+ (pour mémoire la moyenne nationale est de 20,5 %).

Concernant le premier sujet à savoir la fréquence et la nature des violences dans les établissements (écoles maternelles, élémentaires et primaires), plusieurs éléments sont à retenir. Tout d'abord, il ressort que la violence est bien présente dans toutes nos écoles d'abord sous forme verbale, puis physique mais aussi que de nouvelles formes comme la cyber violence et les atteintes à la laïcité apparaissent. Cette dernière atteinte touche plus l'école maternelle (2 fois plus qu'à l'école élémentaire et primaire). Cette violence est plus fréquente dans les établissements Rep/Rep +.
En second lieu, les agressions dont sont victimes les directrices et directeurs sont plus nombreuses tout comme le nombre de différends avec les parents. Cette augmentation est constatée par 47% des directrices et directeurs. Les différends portant sur les contenus et pratiques pédagogiques sont plus fréquents dans les écoles hors éducation prioritaire. Autre fait émergent qui devra susciter une réflexion approfondie : dans près de 35% des écoles, les différends portent sur l'organisation du temps scolaire et sur la légitimité des enseignements et choix pédagogiques, pour des motifs de prescriptions ou convictions religieuses des parents. Les différends portent donc dans 1 école sur 3 sur des remises en cause des pratiques de la laïcité.
Les directrices et directeurs ont été par ailleurs interrogés sur les moyens mis en œuvre pour prendre en compte ces manifestations de violence. Pour la très grande majorité d'entre elles-eux, la plus efficace des actions est la convocation des parents suivie de l'exclusion dans une autre classe et du travail d'intérêt général.

Sur le second sujet à savoir la citoyenneté républicaine à l'école, l'enquête a permis d'apporter des éclairages inédits. L'enseignement moral et civique (EMC) est présent dans presque toutes les écoles élémentaires et sous une autre forme dans les écoles maternelles. Il apparait toutefois que l'un des axes essentiels « la présentation et l'explication de la Charte de la Laïcité » est absente dans 1 école sur 4. Par ailleurs, la présentation et l'explication de cette Charte n'est réalisée que dans 6 écoles sur 10. En dernier point, l'enquête montre que le principe de laïcité est moins respecté par les parents des écoles maternelles et des écoles Rep/Rep+. Il apparait d'ailleurs que les violences verbales sont nettement moins importantes dans les écoles où les parents respectent le principe de laïcité.

La formation à la laïcité apparait comme un axe à développer en direction des personnels et nécessitera la mise en place de partenariats avec le ministère de l'enseignement supérieur et les préfectures.

* Georges Fotinos : *auteur d'un des premiers rapports ministériels sur le sujet « Violences à l'école » en tant que chargé d'Inspection Générale, diplômé des Hautes Études de Sécurité Intérieure et auteur de plusieurs recherches sur la violence et le climat scolaire.*

LE CNAL S'INQUIÈTE DES DÉRIVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS HORS CONTRAT

Le Comité National d'Action Laïque (CNAL) a réalisé une enquête fin 2021 sur les enseignements délivrés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat. Le CNAL est certes attaché à la liberté d'enseignement, toutefois, l'enquête réalisée à partir de 160 rapports qui concernent 1800 établissements montre que la transmission auprès des élèves du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture ainsi que la connaissance des valeurs de la République y est très souvent défaillante. Ainsi il a été constaté par exemple que dans l'enseignement de l'Histoire contemporaine des impasses sont réalisées sur le rôle de Vichy dans l'extermination des juifs dont le génocide au cours de la seconde guerre mondiale n'est par ailleurs même pas évoqué. Certaines de ces écoles comportent des classes non mixtes et les responsabilités proposées aux garçons sont refusées aux filles. D'autres établissements se targuent d'innovations pédagogiques qui ne correspondent à aucune réalité effective.

Pour mettre fin à ces dérives le CNAL émet plusieurs préconisations et interpelle la cour des comptes. Il demande tout d'abord à ce que l'ouverture d'un établissement privé hors-contrat fasse l'objet d'une autorisation accordée par les pouvoirs publics sur présentation d'un dossier solide comprenant également un projet pédagogique comme c'est le cas pour l'instruction en famille. Le CNAL demande que le préfet puisse prononcer la fermeture d'un établissement dès lors que l'acquisition du socle commun des valeurs de la République est défaillante. Il préconise la mise en place d'outils fiables pour les services du ministère chargés des inspections de ces établissements et notamment la mise en place d'une grille d'évaluation permettant d'avoir une vue complète de leur fonctionnement. Il invite par ailleurs fortement les parents qui souhaitent scolariser leur enfant dans un établissement privé hors-contrat à exiger la consultation des rapports d'inspection.

Le CNAL interpelle par ailleurs la cour des comptes pour qu'elle informe nos concitoyens du montant total des financements perçus par ces établissements notamment en provenance des fondations d'utilité publique qui permettent des dépenses d'investissement et de fonctionnement des établissements religieux ce qui, de fait, contrevient au deuxième article de la loi de 1905.

UN SITE UTILE DÉDIÉ À LA LITTÉRATURE JEUNESSE

La base de données Livrjeun a été créée en 1984 par Monique Bermond et Roger Boquié.
Depuis la fin des années 50, ces critiques et producteurs d'émissions de radio se sont entièrement consacrés à la promotion de la littérature jeunesse francophone, accompagnant ainsi l'émergence de cette littérature.
En janvier 1998, ils ont fait don à la Ville de Nantes d'un ensemble documentaire exceptionnel collecté depuis 1962. Ce fonds rassemble 25 000 ouvrages, enregistrements d'émissions radiophoniques, montages audiovisuels, interviews d'auteurs et d'illustrateurs.
En acceptant la donation, la Ville de Nantes s'est engagée à poursuivre le travail entrepris. La création du site Internet Livrjeun va dans ce sens.
L'association Nantes Livres Jeunes est chargée de l'enrichissement de la base de données en animant des comités de lecture dont les critiques reflètent les points de vue multiples de lecteurs d'horizons divers, et sont validés par un comité de rédaction constitué de professionnels de la lecture.

Livrjeun, c'est quoi ?

Près de 36 000 fiches critiques d'ouvrages pour la jeunesse. Chaque fiche comporte un résumé de l'ouvrage ainsi qu'une critique.
Tous les mois, une sélection des nouveautés.
Une rubrique « Actualités » pour connaître les rendez-vous de la littérature jeunesse.
Une page de liens pour découvrir d'autres sites.
Livrjeun, pourquoi ?
Pour obtenir des informations critiques.
Pour effectuer des recherches par thème, par titre, par date d'édition, par auteur, par illustrateur...
Pour choisir des livres.
Pour faciliter la sélection en vue d'animations auprès des enfants et des jeunes.
Ce site peut donc s'adresser à toutes celles et ceux que la littérature jeunesse intéresse mais aussi à tous les acteurs de l'éducation : enseignants animateurs, parents...

Pour toute demande d'informations, il est possible de s'adresser à l'association Nantes Livres Jeunes 24 quai de la Fosse, 44000 Nantes (Espace Jacques Demy), Tel : 02 51 72 14 14

https://nanteslivresjeunes.fr/contact/

IMMIGRATION

Dans son dernier ouvrage**, « Le grand enfumage. Populisme et immigration dans les sept pays européens »**, Hervé Le Bras, démographe et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, explique que le vote d'extrême-droite a souvent pour objet la lutte contre l'immigration ; il n'est pas lié aux dynamiques migratoires actuelles mais prend appui sur des clivages anciens liés au développement socio-économique et sur les représentations fantasmées d'un peuple homogène. Il prend l'exemple de l'Aisne où le vote frontiste était plus fort alors qu'il ne comptait que 4,4% d'immigrés. Dans son ouvrage, il bat notamment en brèche la théorie d'extrême-droite du Grand Remplacement. Le discours anti-immigré très présent dans le discours d'extrême-droite européenne est utilisé par ses dirigeants pour rassembler, il n'a dans le fond qu'une fonction unificatrice basée.

Le CDAL 44 défend les valeurs de la République

https://www.cdal44.info

Après son étude sur les religions en France, vous pourrez découvrir prochainement sur le site du C.D.A.L. une réflexion sur l'extrême droite, une étude des résultats du bac….

A PROPOS DE LA PAUVRETE DE LA PRECARITE ET DE LA SOLIDARITE

Nous revenons sur ces thèmes, car la situation de nombreux jeunes et de leurs familles se dégrade.

« Les habitants des quartiers prioritaires ont des rêves comme tout le monde pour leurs gamins » déclare Mathias Cadot, directeur de l'Accoord à Nantes dans un entretien pour le journal Ouest-France. (Édition du 14/11/2021). Dans ses propos, il souligne que l'on n'a pas encore mesuré l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes notamment des quartiers mais il insiste sur le fait que les solidarités se sont toutefois exercées, que la notion d'engagement existe toujours … mais que l'engagement, ça s'apprend ! Aider les jeunes à trouver des terrains d'investissement, à rechercher un métier, à élargir leur vision grâce à la mobilité, voilà des pistes que l'Accoord essaie de mettre en œuvre avec souvent des résultats positifs tant sur le plan individuel que collectif .

Dans une tribune du Monde parue le 25/01/2022, Lucas Chancel, codirecteur du laboratoire sur les inégalités et Cécile Duflot, directrice d'Oxfam France appellent les candidats à l'élection présidentielle à sortir du déni des inégalités. Ils rappellent à cette occasion qu'en France, les 10% les plus riches possèdent la moitié des richesses totales alors que les 50% les plus pauvres doivent se partager 5% du gâteau. Selon le magazine Challenge, entre cinq et sept millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire pour vivre. Le verdict pour les deux auteurs de cette tribune est clair : Si les plus riches se sont autant enrichis, c'est que les politiques publiques ne jouent pas pleinement leur rôle.

Frédéric Salat-Baroux, ancien secrétaire général de la présidence de la République (2005-2007), détaille dans l'édition du Monde du 25/01/2022 plusieurs mesures qui lui semblent nécessaires pour répondre à la crise « morale » liée à l'aggravation des inégalités. Les riches et les pauvres ne se croisent jamais ; la méfiance, le ressentiment, la haine montent. L'insurrection des « gilets jaunes » n'en est que la première secousse. L'ascenseur social semble en panne ; en 2016, par exemple, les enfants des milieux très favorisés constituent 73 % des effectifs de Science Po Paris ou de l'École normale supérieure. Il n'y aura selon lui pas de reconstruction de notre modèle sans réponse à la triple inégalité territoriale, de revenus du travail et des chances. Il prône la réindustrialisation de certaines régions et l'innovation. À court terme, il propose également de s'attaquer au problème du logement, estimant en effet qu'on ne pourra pas répondre au grand malaise de l'hôpital, de l'éducation nationale et de la police sans permettre à ceux qui la font vivre l'accès à des logements à un coût raisonnable et proche des lieux de travail. Il prône également une réforme globale de l'héritage qui permette de réduire les droits de succession sur les classes moyennes et de dégager des moyens pour l'égalité des chances.

La Fédération des Centres Sociaux du Maine et Loire et de la Mayenne a décidé de donner la parole à des parents en situation de précarité afin qu'ils puissent exprimer les conséquences de celle-ci sur leur vie et leurs enfants. Ce projet s'est traduit par la réalisation un web documentaire au cours duquel six parents ont pu faire état de leurs difficultés quotidiennes. Outre son caractère informatif, cette initiative a eu pour effet de donner confiance à ces parents pour qui il est important que la société prenne en compte ce qu'ils vivent. Ce documentaire, dont le titre « Modestes parents » a été choisi par les participants eux-mêmes, est visible sur le site de la Fédération des centres sociaux 53 et 49.

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a tenu les 6 et 7 janvier dernier son congrès. Elle a fait le constat que la pauvreté est toujours là et qu'elle s'enracine chez les jeunes, les femmes seules, les chômeurs de longue durée, les retraités dans les quartiers et les campagnes. Dans une étude, baptisée « Les Français, l'exclusion et la pauvreté », la FAS se penche sur le regard porté par la population sur les personnes exclues. Le dernier sondage réalisé auprès de 1004 personnes âgées de 18 ans est édifiant : 27% des interrogés indiquent adopter une attitude de méfiance envers les personnes exclues (Ils étaient 21 % en 2004). Le sentiment d'indifférence grandit également et ils sont de moins en moins nombreux à se dire prêts à les aider, 35 % en 2004 … 23 % en 2021. Cette même étude montre par ailleurs qu'un quart de la population dit avoir connu une période de précarité au cours des trois dernières années. La FAS interpelle les pouvoirs publics et propose plusieurs pistes concrètes parmi lesquelles un accompagnement des femmes précaires, l'accompagnement social des sans-abris de la rue vers l'hébergement, un amplification des efforts en faveur des chômeurs de longue durée, une approche plus territoriale des politiques de solidarité.

Ce constat sur la pauvreté a été observé à Nantes où les études du CCAS montrent qu'un Nantais sur sept vit sous le seuil de pauvreté avec moins de 1063 euros par mois. La collectivité a lancé des assises des nouvelles solidarités de janvier à juin prochain afin d'apporter collectivement des réponses. Elles ont pour but de trouver de nouvelles solidarités pour lutter contre la précarité et l'isolement. De nombreux débats, ateliers et tables rondes avec les habitants, les associations, les entreprises sont prévus. Les résultats de ces travaux seront restitués les 10 et 11 juin prochains et un rapport final sera rendu début juillet.

CETTE VIEILLE DROITE QUI A UN PROBLÈME AVEC LA RÉPUBLIQUE..

Dans un récent numéro du Monde (8/3/2022), l'historien Grégoire Kauffmann parle du retour de cette droite que l'on croyait morte... celle de Maurras et de Drumont. Il voit chez Zemmour un lointain descendant du journaliste d'extrême-droite Edouard Drumont (1844-1917).

L'héritage politique de Zemmour

« C'est la résurgence d'une droite que l'on croyait morte et enterrée depuis longtemps, dit Kauffmann... Dans les années 1880, les droites monarchiste et bonapartiste se voulaient radicalement hostiles à la République naissante qui s'imposait avec les premières lois anticléricales. Drumont vient du traditionalisme catholique qui se croit investi d'une mission contre les juifs... Il y a vraiment pour lui un lien entre l'anticléricalisme d'État, assimilé aux juifs, et cette volonté de rechristianiser la France par l'antisémitisme. Les droites monarchistes se reconnaissent assez largement chez Drumont, malgré les positions du pape Léon XIII qui acceptent les institutions républicaines.

Et l'Action Française ?

Elle persiste, avec d'autres groupuscules, à vouloir rétablir la monarchie. Mais c'est une démarche assez marginale, malgré le rayonnement de Charles Maurras (1868-1952) qui va « former » des générations d'intellectuels.

Et le gouvernement de Vichy (Pétain) durant la guerre 1939-1945 ?

C'est un vrai divorce entre la République et les droites, dont une partie soutient le régime. Mais après la Libération, il y a une recomposition politique, et les droites continuent à se dire d'autant plus républicaines qu'elles ont été suspectées d'accointances avec le pouvoir autoritaire de Pétain.

Le Rassemblement National se dit aussi très républicain

Marine Le Pen, depuis 2012, parle de libertés publiques, de laïcité, de droits des femmes, de défense des minorités, tout cela, évidemment par haine de l'Islam... C'est la résurgence des propagandes nationalistes républicaines à la Boulanger... Marine Le Pen se veut la plus républicaine de la République parce qu'elle est toujours suspecte de ne pas l'être assez.

Et Zemmour ?

Il semble laisser l'idée républicaine en chemin. « Vive la République ! Et surtout, vive la France ! » clame-t-il à chacun de ses meetings. Ainsi, il donne une visibilité et une puissance électorale à une vieille droite qui se veut beaucoup moins républicaine qu'au 20ème siècle. C'est comme si le petit courant incarné par Maurras se démultipliait. Ce phénomène est totalement nouveau.

Le mouvement de Zemmour rejoint ainsi Marion Maréchal, qui affirme que la République ne prime pas sur la France.

Avec Zemmour, on prend ses distances avec la vieille rhétorique républicaine. C'est la droite de la Manif pour tous, où l'on prend la République avec des pincettes.

Comment passe-t-on de la haine des Juifs au rejet des Musulmans ?

La vision du monde est la même, il y a un ennemi tapi dans l'ombre qui conspire contre les intérêts français depuis son propre territoire. C'est le mythe de l'ennemi intérieur, avec toutes les thèses du complot et les peurs qui lui sont associées, dans un discours hanté par la décadence. Pour Zemmour, c'est la France islamique. On vit dans le même fantasme de dépossession (le « remplacement »).

Et Zemmour, le sauveur ?

Il pense vraiment qu'il va sauver la France. Il se prend vraiment pour le Messie rédempteur de la France... exactement comme Drumont qui valorisait le monde ancien en utilisant tous les supports de la modernité... pour porter un message hostile au présent, extrêmement passéiste et nostalgique.

Extrême-droite... des points communs : le discours reste profondément xénophobe, Il induit un nationalisme de rejet, fermé, crispé. Il soulage la conscience d'une certaine droite. C'est une manière de poser les fondements d'une réconciliation entre les droites que le régime de Vichy (Pétain) avait divisées.

Ce discours très désespérant, obsédé par le déclin français, est bien un héritage de Drumont, avec cette idée que la France est en train de disparaître. Zemmour est dans la nostalgie larmoyante de la France des années 1960, comme s'il arrivait sur des décombres fumants.

Marine Le Pen cultive moins cette nostalgie, prétendant construire « la France de demain ».

Mais ce qui est à noter, c'est la résurgence, la transgression zemmourienne de l'héritage républicain. Et c'est tout à fait neuf, à cette échelle, dans l'histoire des droites. »